



RÈGLEMENT DES MARCHES SOLIDAIRES

OCTOBRE ROSE – CHEVRIÈRES

Dimanche 18 octobre 2026

Place Saint-Georges • Accueil à partir de 9h30 • 4,2 km ou 6,5 km • 5 €

1. Objet de la manifestation

La manifestation « Octobre Rose à Chevrières » est une action solidaire organisée par la Commune de Chevrières dans le cadre d'Octobre Rose. Elle a pour objectif de sensibiliser à la prévention et au dépistage du cancer du sein et de soutenir la lutte contre le cancer. Les deux parcours proposés sont accessibles en marchant, dans un esprit convivial et non compétitif.

2. Organisateur

La manifestation est organisée par la Commune de Chevrières.

3. Conditions de participation

La manifestation est ouverte à tous les âges. Les mineurs participent sous la responsabilité d'un adulte qui les accompagne. Les participants doivent être en mesure d'effectuer le parcours choisi et restent responsables de leur propre sécurité pendant la marche.

4. Droit d'inscription

Le montant de la participation est fixé à 5 € par participant. Les sommes collectées sont intégralement reversées au profit de la lutte contre le cancer.

5. Inscriptions

Les inscriptions sont réalisées en ligne sur le site Adeorun. Les modalités pratiques et les éventuelles informations complémentaires sont précisées lors de l'inscription.

6. Parcours

Deux parcours fléchés sont proposés : 4,2 km et 6,5 km. Chaque participant choisit librement le parcours qui lui convient. La manifestation n'est ni chronométrée ni organisée sous forme de compétition.

7. Départ et accueil

Les participants sont accueillis à partir de 9h30, Place Saint-Georges à Chevrières. Le départ des marches est organisé dans la continuité de l'accueil. Les participants doivent respecter les consignes données par l'organisation.

8. Stands et collation

Des stands seront proposés tout au long des circuits. Une collation sera servie à l'arrivée afin de permettre aux participants de partager un moment convivial après leur marche.

9. Sécurité

Les participants s'engagent à respecter le balisage, les consignes de l'organisation et, lorsque nécessaire, les règles de circulation. Des personnes pourront être présentes sur les points nécessitant une vigilance particulière. Chaque participant doit adapter son allure et son comportement aux conditions du parcours.

10. Protection de l'environnement

Les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur les parcours et à utiliser les poubelles ou emplacements prévus à cet effet. Le respect de l'environnement et des lieux traversés est demandé à chacun.

11. Droit à l'image

La manifestation pouvant faire l'objet de photographies ou de vidéos destinées à la communication de la Commune de Chevrières, les participants sont informés que leur image peut être captée dans ce cadre. Toute demande relative au droit à l'image peut être adressée à la mairie.

12. Force majeure

En cas de conditions météorologiques défavorables, de problème de sécurité, de décision administrative ou de tout autre événement indépendant de sa volonté, l'organisateur pourra modifier, interrompre ou annuler la manifestation. Les participants devront alors respecter les consignes communiquées par l'organisation.

13. Acceptation du règlement

La participation à la manifestation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Chaque participant s'engage à respecter les consignes de l'organisation et à adopter un comportement respectueux envers les autres participants, les bénévoles et les lieux traversés.

MARCHONS POUR LA VIE !

Merci à toutes et à tous pour votre mobilisation en faveur d'Octobre Rose.

Mairie de Chevrières

Place René Langlois-Meurinne

60710 Chevrières (Oise), France

Contact

03 44 20 57 44

mairie@chevrieres60.fr